



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20156
26 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Après consultations, le Président du Conseil de sécurité a publié la déclaration ci-après au nom des membres du Conseil, le 26 août 1988 :

"Les membres du Conseil de sécurité sont gravement préoccupés par le fait que la situation dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, ne cesse de se détériorer, et plus particulièrement par la gravité de la situation résultant de l'interdiction d'accéder à certains secteurs, de l'imposition de couvre-feux et de l'augmentation subséquente du nombre de blessés et de morts.

Les membres du Conseil de sécurité sont profondément préoccupés par le fait qu'Israël, puissance occupante, s'obstine à expulser des civils palestiniens, contrevenant aux résolutions du Conseil de sécurité et aux dispositions de la quatrième Convention de Genève, comme il l'a démontré le 17 août 1988 en expulsant quatre civils palestiniens vers le Liban et en décidant d'en expulser 40 autres. Les membres prient instamment Israël de renoncer immédiatement à expulser des civils palestiniens et d'assurer sans délai le retour, en toute sécurité, des personnes déjà expulsées.

Les membres du Conseil de sécurité estiment que la situation actuelle dans les territoires occupés, décrite au premier paragraphe ci-dessus, a de graves conséquences pour les efforts visant à instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Ils réaffirment que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, s'applique aux territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, et demandent aux hautes parties contractantes d'assurer le respect de ses dispositions.

Rappelant les résolutions du Conseil de sécurité, les membres du Conseil de sécurité maintiendront à l'examen la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem."
